

LA SESSION FÉDÉRALE COMMENCE AUJOURD'HUI

Sir Wilfrid Laurier dirigera les forces libérales et le vrai parti du peuple canadien. — M. D. D. MacKenzie et l'honorable M. Rodolphe Lemieux seront les lieutenants du grand chef libéral

CENT CINQUANTE NOUVELLES FIGURES EN CHAMBRE

(De notre correspondant)
Ottawa, 17.—Les Chambres sont convoquées pour onze heures demain avant midi. Des neuf heures trente, le greffier des Communes continuera d'assembler, les députés.—Il a déjà commencé à faire remplir cette formalité aux députés en ville, samedi.—après quoi le chef du Gouvernement proposera la nomination de l'orateur M. Rhodes, le titulaire de l'ancien parlement.

Élégant, très riche, ami personnel de M. Borden, pour cette raison peut-être battu aux élections par le vote civil, mais maintenant à son siège par le vote militaire, M. Rhodes a, dit-on, toutes les qualités requises pour occuper la première place dans la Chambre des Communes.

Ses amis parlent même de la lui donner en permanence, mais, avant de ce faire, il faudra altérer une petite clause de notre constitution qui veut que l'orateur soit élu à l'ouverture de chaque parlement. Le gouvernement tory a déjà foulé aux pieds bien des coutumes, traditions et lois du pays, malgré les protestations de l'opposition. Il est certain que sous la direction expérimentée de Sir Wilfrid Laurier, la véritable phalange canadienne s'opposera fermement à la perpétration de nouvelles iniquités. Nous sommes rendus assez loin, dans la voie des innovations, il faut que les moindres caprices des tories cessent de devenir aussitôt des réalités.

Précédée de l'orateur, la députation se rendra à la Chambre Haute. Le Gouverneur-Général déclarera la session ouverte et donnera lecture du discours du trône.

A la reprise des sessions à trois heures de l'après-midi MM. Mowatt et J. L. Chabot proposeront l'adoption de l'adresse en réponse au discours du trône. M. Chabot est supposé parler en français et exprimer les opinions des unionistes de langue française. Il aura sans doute un grand triomphe oratoire.

On fait circuler la rumeur que le débat sur l'adresse ne se prolongera pas. Nous aimons autant ne pas pronostiquer, car comme amorcée à la discussion, avec l'administration nouvelle, c'est le fond qui manque le moins et il se précipitera peut-être des débats longs et orageux à l'heure où on ne s'y attend pas.

Il règne une activité fébrile au musée Victoria depuis bientôt une semaine. Tous les préparatifs sont achevés et de même la biologie des deux chambres. Au sénat le groupe tory s'est grossi de quelques unités. La Chambre des Communes sera à peine assez spacieuse pour accommoder la députation au grand complet. Rien n'a été changé à la disposition des sièges, et comme par les années passées la loyale opposition de Sa Majesté fera face aux forces ministérielles.

La députation compte près de cent cinquante nouvelles recrues. Lors de la formation de l'aggrégat unioniste l'automne dernier, certains éléments sont passés de la gauche à la droite. D'autres, M. Carvell, par exemple, ont déclaré ne rien abandonner ni abjurer de leurs principes; nous verrons.

A Ottawa, les activités de certains libéraux unionistes ont allumé la jalousie des vieilles barbes tories, et il y a, dit-on, assez ouvertement, bisbille dans le camp. Tous nos lecteurs savent déjà que M. White, ministre des Finances, est allé refaire ses forces au soleil réconfortant de la Californie. Est-ce maladie imaginaire causée par les dissensions au sein du cabinet? Imaginez un peu un budget de près de cinq cents millions présenté en Chambre, et défendu par un autre que le ministre des finances.

Sir Wilfrid Laurier dirigera comme depuis trente ans les forces libérales, le vrai parti du peuple, qui a lancé si brillamment le Canada dans la voie de la prospérité. Quand il prendra son siège au centre de la première rangée, à gauche de l'orateur, les vieilles barbes tories, au lieu d'être assis à sa droite, seront assis à sa gauche.

Les journaux ont beaucoup glosé la semaine dernière sur les chances de celui-ci ou de celui-là comme premier lieutenant de Sir Wilfrid, et son compagnon de pupitre. On a même annoncé samedi que l'honorable M. Rod. Lemieux partagerait la petite table du centre avec son chef et se trouverait par là même investi du commandement en second des forces libérales.

SOLDATS ET OFFICIERS CANADIENS DE RETOUR

(Dépêche de la Presse Associée)
Halifax, N.-E., 17 — Trois navires sont arrivés hier, chargés de soldats de retour du front, et un quatrième est attendu sous peu. Un navire-hôpital portant un grand nombre de soldats blessés arrivera probablement des premiers jours de la semaine.

Deux autres navires se sont rendus à St-Jean pour y descendre des soldats blessés en route pour les provinces de l'Ouest, et le Nouveau-Brunswick. La liste des officiers arrivés à Halifax contient les noms suivants : Lt.-Col. E. Wright, Lt. G. S. Reid, adjudant; Capt. J. L. Brooks, pale-maitre; Capt. C. E. Anderson, C. A. M. C.; Capt. Alex. McKay, Ottawa; Lt. R. L. Sewell, Westmount, Montréal; Lieut. J. T. Rogers, Montréal; Hon. Capt. F. Swindlehurst, Montréal; Lieut. Jacques Sharing, Montréal; major William D. Tait, Montréal.

St-Jean, N. B., 17 — Près de deux mille soldats et officiers canadiens de retour du front sont débarqués ici aujourd'hui. Les navires ont en même temps ramené plus de cinq cents enfants dont les mères portent des vêtements de deuil.

Plusieurs de ces soldats qui nous reviennent se sont mariés en Angleterre, et reviennent fonder un nouveau foyer en terre canadienne. Parmi ces derniers, on remarque le caporal J. C. Kerr qui par sa valeur a conquis les plus hauts honneurs dont dispose le War Office.

Un autre soldat célèbre nous revient en la personne du capitaine H. Strahan, V. C., de Chauvin, Alberta. Il est décoré de la Croix Militaire. On se souvient que, à Cambrai, Strahan avait reçu ordre d'attaquer, à la tête d'un escadron de quatre hommes. Il y alla si impétueusement qu'il aperçut à un moment donné qu'il avait dépassé de huit milles les lignes allemandes. Ses quarante hommes et lui se trouvaient entourés d'ennemis, et il leur restait à se rendre ou à tenter le retour, ils prirent ce parti, et plusieurs y trouvèrent la mort. Les autres revinrent à pied aux lignes canadiennes, malgré leurs affreuses blessures.

Un glorieux survivant de notre 22ème bataillon, le capitaine Cinq-Mars, de Montréal, est parmi ceux qui sont revenus du front. Le capitaine Cinq-Mars porte la Croix de Guerre française, décoration qu'il a gagnée alors qu'il faisait partie de la troisième armée. Il a gagné cet honneur à la bataille de la Somme.

RAIDS DES ANGLAIS EN BAVIERE

(Cable de la Presse Associée)
Londres, 17. — Les Anglais ont pris leur revanche contre les Allemands et ont fait contre eux plusieurs raids aériens. Le rapport officiel se lit comme suit : «Dimanche, nos avions ont tâté la gare et les baraquements de Kaiserslautern, en Bavière, et ont allumé un incendie. Nos avions ont attaqué la gare et les avions allemands, mais les ont repoussés. Samedi, treize tonnes d'explosifs ont été jetées sur les camps ennemis. Nous leur avons descendu seize machines et désemparé sept. Six de nos machines manquent.

NAVIRE EN DETRESSE

(Dépêche de la Presse Associée)
Un port canadien, 17. — On rapporte qu'un navire russe est en détresse au large du Cap Breton. En réponse aux demandes de secours, les vaisseaux du gouvernement ont été envoyés sur les lieux. Ce navire en détresse est un navire russe et, malgré toutes les tentatives faites, il n'a pu être secouru. Le Lady Laurier qui était parti à son secours a dû revenir parce que la glace est trop épaisse. Le Stanley partira demain matin pour tenter de le secourir.

EMEUTE A BELFAST

(Cable de la Presse Associée)
Belfast, 17. — Une grave émeute a éclaté hier soir dans le quartier nationaliste de Belfast entre une bande de Sinn Féiners et la police. Plusieurs ont été blessés, même parmi la police. L'émeute a duré quatre heures, et ce matin, on a appelé la milice pour surveiller ce district.

L'ACTIVITE AU FRONT OUEST

(Cable de la Presse Associée)
Londres, 17. — Durant la nuit l'ennemi a tenté de s'approcher de nos lignes dans le voisinage de Zonnebeke, mais il a été repoussé. Au sud de Cambrai l'artillerie ennemie a été très active, ainsi qu'au nord de la Bassée, au sud d'Armentières et à Ypres.

Paris, 17. — Les rapports officiels relatent une série d'attaques des Allemands dans la direction de Samogreux, au nord du Bois des Carrières, et dans la région de Bezonvaux. De forts détachements ennemis ont réussi à pénétrer dans les tranchées françaises en différents endroits, mais le feu des Français leur a causé de grandes pertes, et ils n'ont pu conserver le terrain gagné.

Les derniers rapports disent que, la nuit dernière, les Français à Maucourt ont fait une avance de huit cents mètres sur un front de 1400 mètres.

REVANCHE DES ANGLAIS

(Dépêche de la Presse Associée)
Londres, 17. — Les avions anglais ont bombardé Zwickbrücken hier. Le rapport contient les détails suivants : «Nos avions ont attaqué aujourd'hui les ouvrages militaires ennemis. Quatorze gros projectiles et dix bombes ont été jetés sur les baraquements, les usines de munitions et la gare à Zwickbrücken. Les ennemis se sont défendus, mais toutes nos machines sont revenues à leur base.

«Vendredi, il y a eu sur tout le front de nombreux engagements entre les avions des deux côtés. Nous avons effectué un raid bien réussi sur Hirson.

«Douze machines allemandes ont été descendues, et sept autres mises hors d'usage. Aucune des nôtres ne manque.

ODESSA EST OCCUPEE

(Dépêche de la Presse Associée)
Jassy, Roumanie, 17. — Après l'entrée des Allemands à Odessa, mercredi, les Bolshéviki se sont embarqués pour Sébastopol. Avant de partir, le général Muravievitch, commandant en chef des Bolshéviki, a ordonné le massacre des officiers, des capitalistes et des bourgeois. Il a aussi rançonné la population d'une somme de 20,000,000 de roubles.

Les Russes auraient trouvé quinze navires de guerre russes dans le port d'Odessa.

LE BLE AMERICAIN

(Dépêche de la Presse Associée)
Washington, 17. — L'administrateur des Vivres est à considérer les nouvelles mesures à prendre pour assurer l'approvisionnement de blé au peuple américain. On prendra probablement de nouvelles mesures en vue de l'épargne du blé, et on espère que le peuple s'y soumettra.

MECONTENTEMENT AU REICHSTAG

(Cable de la Presse Associée)
Amsterdam, 17. — Le docteur Gustave Stresemann et plusieurs autres députés du parti National Libéral, au Reichstag, ont démissionné comme membres de la ligue pan-germanique. La campagne menée par le «Deutsche Zeitung» contre les Libéraux, serait la cause de cette démission.

SIR THOMAS WHITE CONTINUE SA GREVE

(Dépêche de la Presse Associée).
Ottawa, 17.—Il est possible que le budget ne soit pas présenté par Sir Thomas White, au Parlement à cette session-ci, Sir Robert Borden ne croit pas qu'il soit de retour du Sud à temps, et en cas la tâche d'expliquer la position financière du pays incomberait à l'honorable A. K. MacClean.

Comme on le sait les têtes dirigeantes du cabinet conservateur étaient, jusqu'aux dernières élections MM. White, Doherty et Meighen, mais, les élections dernières ont changé bien des choses, et elles ont décapité MM. White et Doherty. La barque conservatrice a fait place à la barque, non moins vermoulue, de l'unionisme, et comme pilote et timonier, nous avons maintenant MM. Calder et Carvell. Il va sans dire que cette décapitation fut douloureuse, et M. White dut prendre le chemin des régions saines des pays du Sud. Il paraîtrait qu'il trouve le temps bon, et que le climat plus tempéré du sud a un effet calmant sur sa dignité offensée.

En attendant sa guérison complète, il continue sa grève, et se reconforte au bon soleil, en songeant, peut-être avec un peu de pitié, à la tête que va faire l'Hon. MacClean, sous le feu de l'Opposition.

LE REGNE DE LA TERREUR ETABLI EN SIBERIE

Les Français subissent un lourd échec au front de Verdun

BATAILLE EN PERSPECTIVE Des grèves éclatent à Vienne et à Budapest. — Intervention de la Milice

(Cable de la Presse Associée)
Londres, 17. — Après la ratification du traité de paix avec l'Allemagne, le Congrès de Moscou s'est dissout. Mais les Allemands continuent d'avancer dans les riches régions du sud de la Russie. Ils sont entrés à Nikolaïev, située à l'embouchure de la Bug; les Allemands se sont ainsi assurés des communications par eau à travers un pays agricole prospère, de la Volhynie à la mer Noire.

Plusieurs chefs des Soviets se sont en vain opposés à la ratification du traité, et ont en vain fait appel au patriotisme, prêchant la formation d'une nouvelle armée pour la défense.

Avant l'ajournement, le congrès a approuvé le transport de la capitale de Pétrograd à Moscou.

En Sibérie, la situation est demeurée la même. Jusqu'à samedi, le Japon n'avait encore rien décidé au sujet de son intervention en Sibérie, où les Bolshéviki aident des Allemands ont établi le régime de la terreur. L'opposition au parlement japonais s'oppose à l'envoi de troupes en Sibérie, mais presque tous les journaux sont en faveur.

Avec le printemps, l'activité renaît sur tous les fronts. De la mer du Nord aux frontières de la Suisse, il ne se passe pas de jour sans que des détachements se rencontrent en des engagements qui, quelquefois prennent des proportions de réelles batailles, et l'artillerie est d'une grande activité.

Au front de Verdun, les Français ont fait un grand effort pour percer les lignes allemandes. L'attaque a été lancée après un feu de barrage de dix heures, mais elle n'a pas réussi. La lutte a été sanglante, et il y a eu de nombreuses rencontres à la baïonnette. Berlin déclare que ses soldats, en un certain endroit, ont pénétré dans les tranchées françaises et fait deux cents prisonniers.

Les Allemands ont bombardé avec violence le front anglais surtout au chemin de Bapaume-Cambrai, dans la vallée de la Scarpe, et à Lens. Les Américains continuent de se montrer actifs et n'ont pas ménagé l'ennemi.

Il devient de plus en plus évident que les Autrichiens vont frapper un grand coup en Italie, et vont bientôt engager une grande bataille, à champ découvert, avec les Italiens, les Anglais et les Français rendus en Italie. En Macédoine le canon gronde continuellement des deux côtés. Il est évident que les Allemands veulent détruire la fameuse ville de Monastir. Ils ont encore bombardé la ville, et ont tué quarante citoyens non-combattants.

L'Autriche et la Hongrie sont encore aux prises avec les difficultés ouvrières. A Budapest et à Vienne la grève est déclarée et on a menacé les ouvriers de faire intervenir la milice.

Les journaux allemands demandent un redoublement d'efforts de la part des sous-marins, à la suite de la saisie des navires hollandais par les États-Unis et l'Angleterre. On ne sait encore si la Hollande se rendra au désir des Alliés. Le gouvernement hollandais aurait envoyé à Londres une dépêche susceptible d'amener une conclusion satisfaisante des difficultés.

ARMEE NATIONALE SOUS-MARIN COULE EN RUSSIE

(Cable de la Presse Associée)
Moscou, 17. — Le congrès de Moscou a ratifié, par une grande majorité, le traité de paix avec l'Allemagne. On a aussi adopté une résolution approuvant les actes du gouvernement, des délégués des ouvriers et des soldats, et demandant l'organisation d'une armée nationale composée de soldats des deux sexes, pour la défense du pays.

Lenine a réussi à faire comprendre que c'était là le seul moyen de sortir du marasme.

L'opposition, surtout la faction révolutionnaire de la gauche, a fait tout son possible pour empêcher la ratification du traité de paix.

Le ministre de la Justice a qualifié ce traité comme étant anti-révolutionnaire et anti-socialiste. Il a déclaré que le parti révolutionnaire le repoussait et que, au cas de ratification, le parti se retirerait du gouvernement, et ferait tout son possible pour organiser une armée contre l'impérialisme allemand.

Moscou, 16. — Le congrès des Soviets s'est ajourné, ce soir, après avoir approuvé le transport de la capitale à Moscou, et avoir voté la formation d'un nouveau comité exécutif central, composé de deux cents membres.

M. Sverdloff a prononcé le dernier discours et il a déploré la ratification du traité de paix, mais il a exprimé l'espoir que le prolétariat en Russie allait bientôt se ressaisir, et regagner ce qu'il a perdu.

L'orateur a insisté sur la nécessité de la réorganisation de l'armée pour la défense et la libération du territoire russe, «ce qui, dit-il, pourrait arriver plus tôt qu'on ne le croit».

RISQUERIEZ-VOUS un timbre-poste pour vous renseigner sur le café ?

LE CAFÉ SEAL BRAND

et comment le préparer? Comment éga-
ler les premiers chefs-cuisiniers d'Amé-
rique ?

Notre brochure "Perfect Coffee-Perfectly Made" vous le dit. Elle est gratuite. Demandez-la.

CHASE & SANBORN. : : : : MONTREAL.

292-1-P-X.



SNAP
POUR LES MAINS TACHEES D'ENCRE ET SALIES PAR LE RUBAN DU CLAVIER.
Les filles de bureaux connaissent la valeur du Snap pour nettoyer les mains et conserver la peau douce et molle.

LA HOLLANDE SERAIT PRETE A TRANSIGER

(Cable de la Presse Associée)
La Haye, 17. — A la suite d'une réunion du Cabinet, qui a duré presque toute la nuit, le gouvernement a câblé à Londres une dépêche qui pourrait bien amener une solution satisfaisante des difficultés créées par la saisie des navires hollandais. On croit généralement que la Hollande acceptera les conditions des Alliés.

Quarante navires hollandais sont actuellement dans le port de New-York et tous seront employés au transport des munitions et des troupes aux Alliés. Ces quarante navires représentent un jaugeage de six cent mille tonnes. On sait que la Hollande a jusqu'au lundi, 18 mars pour se rendre aux desirs des États-Unis et de l'Angleterre. A cette date, que la Hollande se soit ou non soumise, tous ses vaisseaux seront réquisitionnés et mis au service des Alliés.

L'Allemagne, de son côté, verrait d'un mauvais oeil cette soumission de la Hollande, et plusieurs journaux allemands veulent la guerre contre la Hollande si elle se soumet aux Alliés.

On a tenu une assemblée au Ministère des Affaires Étrangères à Berlin, au sujet de la situation créée par la main basse faite par les États-Unis et l'Angleterre sur les navires de la Hollande. On a discuté les mesures à prendre au cas où la Hollande se soumettrait aux Alliés.

On ne croit pas que la Hollande accepte de bonne grâce les termes des Alliés. On est d'opinion que, si la Hollande perd ses vaisseaux, l'Allemagne mettra à sa disposition autant de navires que possible, et lui fournira tout le charbon dont l'Allemagne pourra se passer.

PATRIOTISME DES OUVRIERS AMERICAINS

(Dépêche de la Presse Associée)
New-York, 17. — Samuel Gompers, président de la Fédération Américaine du Travail, a vigoureusement défendu la loyauté du travail organisé, dans la présente guerre contre l'Allemagne, au cours d'un discours qu'il a prononcé à une assemblée convoquée par la National Civic Federation, pour discuter les problèmes d'après-guerre.

M. Gompers a fait cette remarque, en réponse à Paul Kellog, éditeur du «Survey» et qui avait fait certaines remarques au sujet de l'absence de représentants américains à la Conférence Internationale du Travail à Londres, le 20 février.

M. Gompers a déclaré que l'invitation de M. Arthur Henderson était arrivée trop tard pour que les représentants américains aient le temps de se rendre en Angleterre à temps, et que c'était la seule raison de leur absence.

«Déclarant que les Bolshéviki et d'autres éléments radicaux essaient de représenter faussement le travail organisé d'Amérique, M. Gompers ajouta : «Nous avons ici des conditions de politique industrielle et légale, tout à fait différentes de celles des autres pays. Il y a une chose certaine, c'est que le mouvement ouvrier en Amérique, doit demeurer américain.

«De plus, le mouvement ouvrier en Amérique ne sera représenté à aucune convention où se trouveront les représentants d'un pays ennemi. Quant à ce qui me concerne, je crois qu'il faut poursuivre la guerre jusqu'à ce qu'on ait décidé qui doit régner : l'autocratie ou la démocratie, et je n'encouragerai pas mes compatriotes à discuter de la paix, là où il n'y a pas de paix possible.

M. Gompers déclare que les pacifistes, presque aussi nombreux aux États-Unis qu'en Russie, tentent d'endormir les Alliés pour les laisser battre par l'Allemagne.

L'ALLEMAGNE VOULAIT LA FRANCE NEUTRE

(Cable de la Presse Associée)
Amsterdam, 17. — Dans une entrevue publiée par le «Neuzeit Nachrichten» de Berlin, Von Bethmann-Hollweg admet la vérité de la déclaration faite récemment par Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères en France, sur l'attitude de l'Allemagne envers la France au début de la guerre.

M. Pichon avait déclaré que le 31 juillet 1914, Von Bethmann-Hollweg, alors chancelier, avait donné instruction au baron Von Schoen, alors ambassadeur d'Allemagne à Paris, de demander à la France, si elle voulait rester neutre dans la guerre entre la Russie et l'Allemagne, de livrer, comme garantie de sa neutralité, les forteresses de Toul et de Verdun à l'Allemagne, qu'il les occuperait jusqu'après la guerre.

Von Bethmann-Hollweg ajoute : «La mobilisation en Russie démontra, hors de tout doute, que les éléments radicaux, en Russie gouvernaient l'Empereur, voulaient la guerre à tout prix. Mes instructions au baron Von Schoen le 31 juillet 1914, ont été dévolées, mais elles n'avaient rien à faire avec l'attitude de la France. Des régiments russes étaient en marche avant que ces instructions ne fussent écrites, et le gouvernement français n'en avait rien su lorsque nous lui avons demandé ce qu'il ferait en cas d'une guerre entre l'Allemagne et la Russie. La réponse fut que le gouvernement ferait ce que les intérêts de la France exigeaient.

«Personne n'ignorait que nous aurions à combattre contre la Russie et contre la France. L'alliance franco-russe dans les dix dernières années avait laissé prévoir qu'en cas de guerre contre l'un ou l'autre de ces pays, nous aurions à combattre sur deux fronts. D'ailleurs la Russie avant cette époque, s'était déjà assurée l'aide de la France.

«Je connaissais parfaitement bien la situation lorsque je donnai ces instructions au baron Von Schoen, cependant, nous pouvions toujours espérer que la France se déciderait à demeurer neutre pour quelque temps, mais je savais que cette neutralité ne pouvait être permanente, et que, sous le couvert de cette neutralité, la France pouvait s'organiser et nous tomber dessus, alors que nous aurions été engagés sur le front oriental.

«Je n'ai pas besoin de démontrer quelle aurait été notre position en ce cas, et nous devions exiger de la France des garanties, au cas où elle aurait décidé de rester neutre. D'ailleurs nous avons offert à la France une autre garantie. Nous nous sommes contentés de ce que l'Angleterre a fait garantir la neutralité de la France.

Berlin, 17. — Le communiqué de guerre déclare que les Français ont attaqué au front de Verdun, et qu'ils ont été repoussés.

Après une préparation de dix heures les Français ont attaqué à l'Ouest d'Arcoeur, mais ils ont été repoussés, et ont perdu deux cents hommes. Dix-sept avions et deux ballons ont été descendus hier.

Le Canada

Montréal, lundi 18 mars 1918.

La session du parlement fédéral

Aujourd'hui s'ouvre à Ottawa, une mémorable session du parlement fédéral.

Ce parlement, issu de sources où le parlementarisme britannique n'avait jamais puisé depuis qu'il existe; la sélection des électeurs, la fraude et la corruption, portera dans l'histoire sans doute un nom qui rappellera ses taches originelles.

On sait d'où il sort; d'une émasculature de l'électorat, tant par la loi que par les manœuvres frauduleuses de ceux qui étaient chargés d'exécuter la loi; de la sélection d'un certain nombre d'électeurs féminins, de l'appel aux préjugés et de promesses qu'on n'a jamais songé à tenir.

Ces élections on sait qu'elles ont été rendues possibles par la conspiration d'un groupe influent du parti libéral disposant de presque tous les journaux libéraux, avec l'élément le moins scrupuleux du parti tory, pour former un gouvernement soi-disant d'union, qui a pu se livrer, sans crainte de critique, aux plus éhontées manœuvres, à la plus honteuse débauche électorale que l'on ait vue dans l'histoire du régime parlementaire.

Il en est résulté que le gouvernement unioniste a réussi à coïncider dans la haine des Canadiens-français presque toutes les provinces de langue anglaise du Canada, sans avoir pu cependant entamer le moins du monde la province de Québec et les circonscriptions de langue française des autres provinces qui forment un bloc solide autour de l'illustre chef du parti libéral, Sir Wilfrid Laurier.

Le ministère qui se présentera devant la Chambre ne comptera pas un seul membre de langue française, et un seul membre de la religion catholique.

L'opposition, que dirige Sir Wilfrid Laurier sera cependant à son poste, résolue à faire tout son devoir malgré l'infériorité numérique que lui ont causée des déflections déplorables.

Et le pays peut compter que, si la conspiration unioniste a privé le parti libéral des moyens constitutionnels et d'organisation suffisante pour contrôler efficacement les élections, l'opposition n'arien abdiqué de ses droits n'a point renoncé à ses devoirs d'opposition et elle sera toujours là pour revendiquer les immortels principes de liberté et de démocratie inscrits en lettres ineffaçables sur le drapeau qu'ont porté si glorieusement les Mackenzie, les Blake, les Lafontaine, les Dorian, les Laurier.

Les élections municipales

Il reste deux semaines pleines à la campagne municipale; les mises en nomination des candidats seront closes samedi prochain.

Il semble que, dans certains quartiers de la ville, les candidatures au conseil de ville se produisent lentement. Il est possible que, dans ces quartiers, les électeurs soient satisfaits des échevins qui les ont représentés pendant les deux dernières années et ne songent pas à les remplacer par d'autres.

Le rôle du conseil, sous la nouvelle administration municipale quoique diminué, n'est cependant pas sans responsabilité.

Tout un ordre de décisions des administrateurs, et principalement le budget de la ville, devra être soumis à l'approbation du Conseil et, en outre, les échevins seront, par définition, les intermédiaires auprès de la commission administrative des besoins de leurs quartiers respectifs.

Le conseil enfin peut former des commissions, étudier les questions qui se présentent et formuler son avis sur ces questions.

Mais si les élections au Conseil ne font pas beaucoup de bruit, il n'en est pas de même de l'élection à la mairie, qui, grâce aux appels aux préjugés de la populace auxquels se livre M. Martin, remplit la ville de turbulentes assemblées.

Le candidat du Travail organisé, le vrai candidat des ouvriers, M. le commissaire Joseph Ainey, parcourt les différents quartiers et s'y fait applaudir par tous les électeurs de bon sens, de toutes les races et de toutes les langues.

La droiture, la fermeté, l'expérience des affaires municipales de M. Ainey, son honorabilité sans tache, la dignité et la pondération de sa personnalité, produisent l'effet le plus favorable sur ses nombreux et variés auditeurs.

Dès à présent, il est certain que, si les électeurs les plus intéressés à la bonne administration de la ville, si ceux qui ont le plus à craindre de la continuation du désordre municipal, veulent se donner la peine d'aller voter le 2 avril prochain, M. Ainey sera élu maire de Montréal par une bonne majorité.

Pendant ce temps-là M. Martin continue à tenir des assemblées bruyantes et tumultueuses dans les quartiers extérieurs, où il se fait accompagner par un certain nombre de brailleurs irresponsables, auxquels il exhale en des discours échevelés, sa haine contre le gouvernement provincial et la législature, se gardant bien de discuter les questions municipales.

Il est difficile de croire que cette campagne populacière puisse avoir d'autre effet que de tourner contre M. Martin tous les hommes d'ordre et de bon sens.

D'ailleurs, c'est aux électeurs eux-mêmes à régler cette question et l'élection dépendra non du bruit que fait M. Martin, mais de la peine que prendront les électeurs d'aller voter.

L'intérêt des locataires

La législature a donné aux administrateurs de la ville le droit d'imposer une taxe de 3 p.c., sur la valeur locative annuelle de toutes les maisons d'habitation de Montréal, lorsque cette valeur sera supérieure à \$150, soit plus de \$12.50 par mois.

Expliquons d'abord, que la législature avait fixé la limite de l'exemption de la taxe à \$200, soit à plus de \$16.66 par mois, et que le Conseil Législatif, pour des raisons qui nous échappent, l'a baissée à \$150.

Cette taxe frapperait donc tous les loyers au-dessus de \$12.50 par mois — et serait d'ailleurs payable aussi par les propriétaires habitant leur propre maison. C'est une taxe d'habitation et non pas exclusivement une taxe sur les locataires.

Mais cette taxe, comme les autres que la législature a autorisées, reste à la discrétion des administrateurs.

C'est eux qui pourront, si les autres ressources qui sont mises à leur disposition ne suffisent pas, imposer cette taxe, qu'ils pourront fixer à 1 p.c., à 2 p.c., mais qui ne devra pas dépasser 3 p.c.

Ce n'est donc encore qu'un projet de taxe dont les contribuables peuvent certainement tenir compte dans leurs locations pour le 1er mai, mais dont ils n'ont pas encore lieu de s'alarmer.

Mais puisque M. Martin s'en sert comme d'un épouvantail, dans sa campagne échevelée contre la législature, il est juste de

faire remarquer qu'elle ne sera imposée que si les extravagances de M. Médéric Martin l'ont rendu nécessaire pour satisfaire aux besoins de l'administration municipale, et combler les déficits qui existent aujourd'hui.

Il est parfaitement possible que les administrateurs, en réalisant des économies et en retenant les dépenses, tant pour l'administration que pour les travaux publics au plus strict nécessaire, puissent éviter la nécessité de l'imposer.

Si, par exemple, au lieu d'un maire coûtant à la ville \$20,000 par année, la ville se donnait un maire économe, ennemi du luxe et de l'apparat, un maire démocrate comme M. Ainey, qui ne demanderait rien de plus que son salaire de \$10,000, et si les administrateurs, encouragés par cet exemple, pratiquaient ailleurs la même économie, ils pourraient très probablement ne pas imposer cette taxe.

Mais s'il fallait que la ville eût à satisfaire toutes les fantaisies de M. Martin rélu maire, comment pourrait-on faire des économies et éviter la taxe ?

Pas encore

M. Martin ne nous a pas encore dit pourquoi, sous son administration, les finances de Montréal accusent des déficits qui se chiffrent par millions.

Il aime mieux mettre en doute les surplus de Québec et discuter la politique provinciale.

Le Vote

Montréal, métropole du Canada, s'en allait rapidement à la ruine et la banqueroute sous le régime Martin.

Les citoyens désireux du progrès et de la prospérité de leur ville voteront, le 2 avril prochain, pour M. Ainey et la réforme.

Le Digne Représentant

M. Ainey est le représentant officiel de la classe ouvrière dont il est lui-même l'un des membres les plus respectés et les plus dignes de l'être.

M. Ainey sera l'homme au peuple et des droits populaires.

Pour un temps

Le peuple ne se laisse pas prendre aux déclamations furibondes et aux excès oratoires du maire Martin.

Il sait qu'aussitôt élu, Médéric redeviendra l'autocrate farouche qui a installé son extravagance et entretient sa nombreuse famille à l'hôtel de ville.

Ses Soutiens

M. Martin insulte les journaux qui le combattent, tout en prétendant qu'ils n'ont aucune influence.

M. Martin préfère l'appui de la "Patrie", journal unioniste, et du gouvernement de conscription d'Ottawa.

Un reproche

Après avoir accumulé les déficits à l'hôtel de ville, M. Martin reproche aux autres les taxes nécessaires à les combler.

C'est Médéric qui fait pleuvoir et il s'en prend aux marchands de parapluies !

CHRONIQUE MONDAINE

Les fiançailles de Mlle Marie-Ernestine Vézina, fille de M. le docteur J. D. Vézina, du boulevard St-Denis, avec M. Antonio Vermette, E.E.D., fils de M. Edouard Vermette, ont eu lieu le 10 courant.

Le mariage sera célébré en mai.

La Croix-Rouge et le sucre d'érable.

La Croix-Rouge canadienne fait encore appel à la générosité de nos cultivateurs et de nos producteurs de sucre d'érable pour avoir encore une fois du sirop et du sucre pour nos hôpitaux de France. Nos hommes qui se dévouent pour nous sur les champs de bataille ont si bien apprécié ses dons, les années passées, que nous espérons, de la perspective d'une récolte abondante cette année, que nos cultivateurs et nos marchands répondront généreusement à notre appel, et nous apporteront une grande quantité de sirop et de sucre d'érable pour nos blessés.

Une circulaire est actuellement envoyée à tous les fermiers et les producteurs de sucre et de sirop d'érable de la province leur demandant de donner de leurs produits pour les soldats malades et les blessés.

Nous en avons envoyé de grandes quantités, ces années passées, et ces produits de leur pays ont été si bien appréciés par nos soldats, que nous espérons que les dons seront généreux cette année encore.

Nous en avons envoyé de grandes quantités, ces années passées, et ces produits de leur pays ont été si bien appréciés par nos soldats, que nous espérons que les dons seront généreux cette année encore.

Nous en avons envoyé de grandes quantités, ces années passées, et ces produits de leur pays ont été si bien appréciés par nos soldats, que nous espérons que les dons seront généreux cette année encore.

Nous en avons envoyé de grandes quantités, ces années passées, et ces produits de leur pays ont été si bien appréciés par nos soldats, que nous espérons que les dons seront généreux cette année encore.

Nous en avons envoyé de grandes quantités, ces années passées, et ces produits de leur pays ont été si bien appréciés par nos soldats, que nous espérons que les dons seront généreux cette année encore.

Nous en avons envoyé de grandes quantités, ces années passées, et ces produits de leur pays ont été si bien appréciés par nos soldats, que nous espérons que les dons seront généreux cette année encore.

Nous en avons envoyé de grandes quantités, ces années passées, et ces produits de leur pays ont été si bien appréciés par nos soldats, que nous espérons que les dons seront généreux cette année encore.

Le Préféré!

Fry

Pur et Concentré
POUR LE DÉJEUNER,
est toujours au Premier Rang.

300 Grands Prix, Médailles d'Or
et Récompenses attestent
sa supériorité.

Dans toutes les Epiceries, en
boîtes de 1/4 lb. et de 1 lb.

Le commerce est approvisionné par:
J. S. FRY & SONS, Limited,
27 rue St. Jacques, MONTREAL.



(Avis Public.)

Soumissions demandées pour le fil et le câble électriques pour l'édifice du Parlement, Ottawa.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées aux sous-signes seront reçues jusqu'à midi, le 11 avril 1918, pour la fourniture de fil et câble électriques requis dans la reconstruction de l'édifice ci-dessus mentionné.

Toutes les soumissions devront comprendre la fourniture et la livraison sur les lieux des quantités de matériaux telles que mentionnées dans la liste pour le fil et le câble électriques, le tout strictement conforme aux devis et aux échantillons soumis et à la satisfaction de l'architecte.

Les livraisons devront commencer le 1er mai 1918 et être continuées tel qu'exigé et en telles quantités suffisantes pour que la livraison soit complétée le 31 août 1918.

On peut se procurer la liste des matériaux et le devis ainsi que tous les autres renseignements nécessaires au bureau de P. Layall & Sons Construction Company, Limited, Ottawa.

Un chèque égal à pas moins de dix pour cent (10%) du montant de la soumission, fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera retenu si les entrepreneurs dont la soumission aura été acceptée refusent de signer le contrat sur demande de ce faire ou n'exécutent pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis par paiement.

On ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Les enveloppes contenant les soumissions devront porter, en sus de l'adresse, les mots: "Soumissions pour fil et câble électriques", et être adressées aux sous-signes.

JOHN A. PEARSON, Architecte.
J. O. MARCHANT, Associé.
Edifice du Parlement,
Bâtisse du Centre
Ottawa,
292-18, 25 mars; 2 avril.

"PROLONGEMENT DU TEMPS."

Avis est par les présentes donné que le temps pour la réception des soumissions, pour des croisées en acier laminé et des cadres et châssis couverts en bronze, est prolongé jusqu'à jeudi, 25 mars 1918.

JOHN A. PEARSON, Architecte.
J. O. MARCHANT, Associé.
Edifice du Parlement,
Ottawa,
Mars 16, 1918. 292-1.

sés, soit dans les hôpitaux de dépôt, les hôpitaux temporaires ou dans les ambulances du front.

Nous sommes à considérer les moyens de donner encore plus de confort dans les stations de convalescence et pour les infirmières.

Nos efforts constants tendant à donner à nos blessés tous les soins possibles sont couronnés de succès.

L'achèvement de l'hôpital que nous faisons construire à Paris, est un peu retardé par la rareté des matériaux mais nous avons pris les moyens de surmonter cette difficulté, et cet hôpital que nous voulons offrir à la France, ne sera inférieur à aucun autre hôpital.

"LE MEILLEUR DU CANADA"



LE WILLIS

L'aristocrate des pianos automatiques

Le Willis est l'aristocrate des pianos automatiques. Il est parfait dans toutes les lignes. La qualité se voit partout. Produit dans la plus grande fabrique de pianos du Canada, le Willis possède une dignité et une apparence qui le distinguent de la plupart des autres pianos automatiques.

Le piano automatique Willis est le plus populaire et le mieux connu au Canada, et cette popularité est due à plusieurs causes dont la principale est qu'il donne satisfaction à tout le monde. Il est juste et durable, et le public en achète parce qu'il sait que les gens qui ont un piano automatique Willis sont enthousiastes à son sujet.

Vous êtes cordialement invité à venir voir les nouveaux modèles de Pâques qui viennent d'arriver de la fabrique.

WILLIS & CO., Limited

Manufacturiers

580 RUE SAINT-CATHERINE OUEST.

Angle Drummond.

Aussi seuls représentants au Canada pour les pianos Knabe et le fameux piano reproducteur Knabe-Ampico le "meilleur au monde."

Depuis l'officier supérieur jusqu'au dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité du peuple canadien est hautement appréciée et que tout l'argent est judicieusement dépensé. Et nous félicitons chaleureusement la Société de la Croix-Rouge pour le bel et bien mérité hommage rendu à qu'un dernier homme, tous n'ont que des louanges à faire du travail de la Société de la Croix-Rouge en France. Vous pouvez être certains que la générosité

... résumé théologique et suffit,
ous-nous, à nous inspirer une
idée de l'autorité et de l'orga-
nisme gouvernemental de l'Eglise, à
mander notre respect, notre obé-
issance, notre confiance, et notre
amour.

T-TRON DES JARDINS A OFFERT UN REVOLVER A PAUL RANGER

L'audition des témoignages est commencée au procès des pseudo-dynamitards. — Joseph Tremblay renouvelle sa confession. — Le rôle de Desjardins est mis en relief

LE JUGE PELLETIER FAIT DES REMARQUES A M. ALEXANDER

Le président du tribunal, l'honorable juge Pelletier, monte sur le banc à 10 h. 30 précises; les deux avocats de la Couronne, tous ceux qui défendent les accusés sont présents; dans la salle, tous les accusés, sauf M. Desjardins, qui y sera aujourd'hui, sont là. Le jury prend place impassible dans ses stalles; il y a peu de monde dans la salle: c'est samedi.

Au commencement de l'audience, le représentant de la Couronne explique brièvement aux jurés les faits de la cause. Il rappelle que l'an dernier le projet de loi de conscription créa beaucoup d'émotion et d'agitation parmi la population de Montréal et d'ailleurs; et c'est alors qu'un certain nombre d'individus profitèrent de cette période d'émotion générale pour conspirer ensemble et commettre des actes criminels contre la vie et la propriété de certains citoyens. Le commandant aux jurés d'écouter attentivement les témoignages, de se rendre compte si les accusés traduits devant le tribunal se sont bien rendus coupables des actes dont on les incrimine, et de servir les intérêts mêmes de la justice en basant leur jugement sur la preuve établie.

Aussitôt M. Creelman présente une requête d'acquiescement en faveur de son client, Arthur Blackwell, si la Couronne ne peut produire de preuves additionnelles à celles déjà connues au cours du procès devant le magistrat de police.

Le juge Pelletier regrette de ne pouvoir accéder à cette demande, à moins que le représentant de la Couronne ne se désiste des accusations portées contre Blackwell. Et M. Alban Germain annonce au juge que la même requête sera faite pour les mêmes raisons en faveur d'autres accusés. M. Walsh répond qu'il ne peut se prononcer actuellement sur les accusations portées contre Blackwell et consentir à la requête d'acquiescement; il sera cependant en mesure de le faire au cours de l'après-midi ou dès lundi au plus tard.

Le greffier procède immédiatement dans la cause et appelle le premier témoin, Lorenzo Desautels, qui ne répond point. Le grand connétable Cinq-Mars jure qu'il est allé remettre l'assignation de comparaitre à la demeure du témoin, 1141 rue Saint-Antoine; la sœur de Desautels lui a déclaré qu'elle n'a vu le témoin qu'en décembre sur le trottoir de son père, à Paradise Hill, en Saskatchewan, sur la recommandation de son médecin. Son état de santé, s'est aggravé depuis, et M. Germain informe la Cour que Desautels est très gravement malade et qu'il ne pourra certes pas faire le voyage jusqu'à Montréal.

M. Alexander profite de l'occasion pour exposer ses dépositions précédentes de Desautels, soit produites et servent de nouveau; le représentant de la Couronne s'y objecte en disant qu'il n'a jamais demandé que cette preuve soit de nouveau déposée. M. Dagenais, autre avocat de "Ti-Noir" Desjardins, informe ensuite un contre-interrogatoire inutile du grand connétable Cinq-Mars, sur les démarches qu'il a pu entreprendre pour s'assurer de la véracité des renseignements reçus sur les sources mêmes de ses renseignements.

Le juge, impatient, avertit les avocats que ce procès ne va pas marcher de cette façon: "A quel bon s'arrêter à des insignifiances pareilles? Procédez! Nous ne sommes point pour rester des mois ici!" M. Dagenais réplique qu'il ne veut pas sacrifier les intérêts de ses clients.

"Il n'y a pas de sacrifice à faire dans l'histoire de la province," dit Desautels, est parti de la province, répond le juge.

Le deuxième témoin, M. Gauthier, de Waterloo, ne comparait pas, lui non plus. Assigné mardi dernier, il s'est présenté au bureau du grand connétable, mais il n'a pas été revu depuis. Sa femme, à Waterloo, ignore absolument où il se trouve maintenant son mari et s'étonne de sa disparition. Le grand connétable doit de nouveau, sur une demande de M. Dagenais, communiquer avec M. Gauthier.

M. Paul Ranger, troisième témoin, entre dans la salle et est assis. M. Walsh lui pose quelques questions de moindre importance sur son dernier emploi à Toronto, où il a fait partie du corps d'aviation royal; il en est revenu complètement réformé depuis le 6 mars.

"Connaissez-vous les accusés?" "Je ne les connais pas tous, mais la plupart de nom et de vue", répond M. Ranger qui énumère Lalumière, Goyer, Cyr, au nombre de ceux qu'il connaît le mieux. Il les a rencontrés chez Elie Lalumière, à l'établissement de ce dernier, dans le nord de la ville.

"Dans quelles circonstances les avez-vous connus?"

Le témoin raconte ici ses relations avec le club des "Constitutionnels". Lorsque la question de la conscription fut soulevée en mai dernier, dit-il, en substance, il s'est formé une association pour s'opposer à cette loi par tous les moyens constitutionnels possibles; de là le nom de club des "Constitutionnels".

Le club fut fondé chez Lalumière où les membres se réunissaient dans les premiers temps; son but était de tenir des assemblées publiques et de gagner à la cause des anticonscriptionnistes le plus grand nombre de gens possible.

J'en faisais partie, dit Paul Ranger. Un soir du mois de juillet, entre le 20 et le 30, j'ai été appelé au téléphone de venir à la réunion, en me disant qu'il se passerait quelque chose d'intéressant. Il s'agissait d'organiser une grande assemblée dans les quartiers anglais, St-Georges ou St-Joseph, je ne m'en souviens plus. C'était là le but de la réunion des "Constitutionnels", la soirée en question. Peu après que je fus arrivé, il est survenu d'autres gens que je ne connaissais pas, puis Monette et Handfield, qui m'ont été présentés comme le frère de l'avocat Handfield.

Desjardins attirait mon attention, déclare le témoin Ranger, parce qu'il m'a offert un revolver, je ne sais

plus en quelles circonstances. Je me rappelle cependant que Desjardins m'a dit: "Si vous voulez un revolver, je vous en donnerai un!" Desjardins m'a montré et me l'a remis dans la main, mais je le refusai.

"Dans quel but Desjardins vous offrit-il un revolver?" demanda M. Walsh.

"Je ne sais pas, reprend Paul Ranger, mais je crois que c'était dans un but séducteur, celui d'opposer de la résistance armée aux sergents-recruteurs, et j'ai refusé le revolver."

Ranger raconte ensuite les doléances de Lalumière au sujet de ses dépenses pour tenir les assemblées, pour les annoncer au moyen de banderoles et d'automobiles bariolées; à plusieurs reprises Lalumière lui a demandé de l'argent. Le soir en question, Lalumière demanda de l'argent aux membres réunis, et la collecte rapporta la somme de \$27.

"Je n'ai rien donné moi-même, dit-il, mais je me rappelle bien que Desjardins offrit la somme de \$25. Le chiffre me frappa et avec raison. Puis la conversation s'anima et l'on parla de divers projets; je n'y attachai pas grande importance, puisque je causais avec Goyer; mais lorsqu'on vint à parler de la Banque d'Hoche-laga aux Trois-Rivières et de se procurer de l'argent à cet endroit, par des moyens tout à fait illégaux, c'est-à-dire par le vol, je trouvai la chose insensée; et je pris part à la discussion en leur disant que c'était fou d'aller voler une banque canadienne, et je cherchai à les en dissuader, tout en croyant bien que la chose n'était pas sérieuse."

"Quoi à fait cette suggestion d'aller aux Trois-Rivières?"

"Je ne me le rappelle pas. Bien des gens étaient présents alors, mais je ne puis jurer que les personnes que j'ai nommées au commencement de mon témoignage étaient présentes à ce moment précis."

Passant alors à l'affaire du revolver, M. Walsh lui demanda s'il a vu un revolver entre les mains de Desjardins.

"Je n'ai vu un revolver qu'une seule fois. Il était du calibre 32. Desjardins le tenait dans sa main, et il fait jouer la gachette devant moi. C'est la seule fois je crois, qu'il en a été question au club des Constitutionnels." Desjardins m'a dit cependant qu'il en avait remis un à Ubald Paquin."

M. Alexander commence alors le contre-interrogatoire du témoin et s'étend sur le début sur des questions tout à fait en dehors de la cause; il veut savoir pourquoi il s'est enrôlé dans le corps d'aviation, dans quel but, et pourquoi il en est revenu? etc., pendant ainsi une demi-heure d'un temps précieux. M. Walsh a dû intervenir vainement, ainsi que le juge qui lui demanda à plusieurs reprises où il veut bien en venir.

Finalement, M. Alexander revient à la cause et fait raconter au témoin avec plus de détails, les scènes où le rôle de Desjardins fut pour ainsi dire plus nettement défini. C'est alors que Ranger déclare qu'il a vu la fameuse assemblée en question les propos séditieux ne commencent qu'à l'apparition du revolver manié par Desjardins; on parle de voler la banque des Trois-Rivières, et de commettre d'autres attentats à la propriété.

L'audience est ajournée à 2.30 heures.

À la reprise de la séance de l'après-midi, la sœur de Lorenzo Desautels, Mme Gaudin, jure que son frère est parti pour l'ouest où il demeure avec son père. Le témoin produit deux cartes que son frère lui a adressées de Winnipeg. Avant de partir, son frère Lorenzo, étant malade et incapable de travailler, c'est pourquoi il est allé demeurer chez son père.

Le témoin suivant est Joseph Tremblay, un des accusés qui a plaidé coupable et dont la confession dans cette affaire avait causé dans le temps une réelle sensation. Tremblay demande la protection de la Cour avant de rendre témoignage; ce qui lui est accordé: il commence alors le récit de cette extraordinaire affaire que tant de fois, tous les journaux ont rapportée; cependant un fait nouveau surgit au cours de ce témoignage; c'est que Tremblay ne peut reconnaître et cela il l'a dit par deux fois, lequel des frères Wisintainer leur a servi de guide lors de l'excursion chez lord Atholstan à Cartierville.

Il est 5 heures, la Cour semble vouloir suspendre l'audience, cependant M. Maurice Alexander, avocat de Desjardins, est opposé à la fin de la séance à ce que les dépositions de Desautels soient lues aux jurés. S'appuyant sur des textes de loi et des précédents, M. Alexander prétend qu'un témoin qui est au pays doit venir rendre témoignage, et au pays, on ne sait pas si le témoin Desautels est réellement malade.

M. Walsh. — Vous savez qu'il est allé au front?

M. Alexander. — J'y suis allé moi aussi, et y suis demeuré trois ans et demi.

M. Walsh. — Oui, au front en... Angkor?

M. Alexander ne répond pas et l'assesseur rit quelque peu.

Tous les jurés, moins quatre, ont obtenu la permission d'aller dans leur famille pour la journée de dimanche; trois jurés demeurant à la campagne devront demeurer au Palais de justice jusqu'à la réouverture de la Cour, qui aura lieu ce matin à 10.30 h. précises.

L'ATTITUDE DE MM. SEGUIN ET LEVESQUE

À sa dernière assemblée, tenue la semaine dernière le club libéral du Sault-au-Récollet a adopté unanimement une résolution proposée par M. J. A. Terroux et secondée par M. H. Corbell, en vertu de laquelle l'attitude prise dans la lutte électorale par les députés Nap. Seguin et W. Levesque,

LE COMMISSAIRE VILLENEUVE FERA UNE DECLARATION

Ce que pense de son côté le commissaire Ross de l'incident de vendredi et des résultats généraux de l'enquête Savard.

C'est ce matin, à la reprise de la séance d'enquête sur l'affaire Savard, que le Commissaire Villeneuve se propose de soumettre une déclaration écrite relative à l'incident survenu vendredi après-midi, lorsqu'il quitta abruptement la salle des délibérations.

Dans une entrevue qu'il aurait accordée à un journaliste anglais, M. Villeneuve en attendant, aurait fait part des remarques suivantes: "Un très déplorable incident s'est produit à l'enquête Savard au cours de l'examen d'Edgar Villeneuve (l'un des témoins assignés)."

Celui-ci, après avoir admis qu'il avait chargé de la "kitty" au club St-Louis, devint furieux aux questions qui lui étaient posées et déclara que son oncle, le contrôleur Villeneuve, jouait lui-même aux cartes à sa résidence (celle du contrôleur) et fit aussi une légère allusion à l'un des fils du commissaire.

M. Villeneuve désire qu'il soit bien compris que lorsqu'on a joué aux cartes à sa résidence, ce ne fut que sous forme d'amusement purement social sans qu'aucun élément d'exploitation par le hasard ne s'y mêlât en aucune sorte. Quant à mes deux fils, dit-il, ce sont deux jeunes gens qui tiennent des positions responsables et qui ne sont nullement du respect et la confiance de leur père, mais encore de toutes les personnes avec qui ils viennent en contact durant l'exercice de leurs fonctions quotidiennes.

"Cette situation était déjà suffisamment malheureuse sans y ajouter encore, attendu que le Commissaire Villeneuve fournissait parmi les membres de sa propre famille une preuve des abjectes, conditions ouvertement permises par la police et qui ont occasionné la ruine de jeunes gens tels que son neveu."

La déclaration que produira ce matin M. Villeneuve a pour objet de bien

déterminer la situation qui lui est faite à cette phase de l'enquête.

LES VUES DU CONTROLEUR ROSS

De son côté, le Commissaire Ross a exprimé dans le même journal l'opinion suivante:

"Il est malheureux que l'enquête ait été interrompue de façon aussi abrupte, vendredi dernier, mais assurément, elle se poursuivra la semaine prochaine parce que le public exige que les accusations sérieuses portées contre l'un des membres de la police soient entièrement éclaircies et qu'il y ait de l'intérêt de toutes les parties intéressées à ce que le tribunal d'enquête publie le rapport des conclusions auxquelles il en est venu. L'accusé a droit à l'élémentaire mesure de justice qui doit lui permettre de faire entendre les témoins qu'il désire assigner pour sa défense. Le bureau doit continuer de siéger dans ce but, que M. le Commissaire Villeneuve veuille procéder ou non, mais, j'espère et je pense qu'il continuera."

"Ce qui dans mon opinion est regrettable, c'est qu'autant de considérations et de temps aient été appliqués aux accusations dirigées contre un seul membre de la force de police, quand les autres membres des Commissaires auraient pu, sans cela, se voir à un travail "constructif".

"Nous n'avons pas besoin d'une enquête pour prouver ce que nous savons, notamment, que les conditions de la moralité à Montréal sont mauvaises; tant à cause de l'accroissement extraordinaire de la population en ces dernières années qu'à cause des nombreux éléments mixtes et étrangers qu'elle comporte."

"Nous savons aussi que la force de police requiert une réorganisation entière et qu'il importe de changer un système qui date de 30 à 40 ans en arrière."

LE QUARTIER LAURIER

(Suite de la 3ème page)

Lomer Gouin, l'homme que M. Martin qualifie de potentat et de kaiser. Aujourd'hui tous les courtiers de Montréal font appel à l'épargne populaire pour combler le vide dans le coffre municipal, et si cette épargne ne répond pas à l'invitation qui lui est faite, la Banque de Montréal puisera dans ses propres coffres pour que la cité de Montréal puisse faire face à ses échéances et de pas être mise en faillite.

M. Martin va de par les villes, déclarant que les citoyens de Montréal ont été défranchisés par la législature. La chose est tellement fautive que le peuple est actuellement appelé à se prononcer, et que M. Martin lui-même est candidat dans cette élection.

M. Gauthier demande que les citoyens de Montréal donnent un loyal appui à la nouvelle administration avant de la condamner; il ne faut pas dénoncer le système qui nous est offert avant de l'avoir essayé. C'est un fait, c'est une forme temporaire d'administration qui sera changée si elle ne donne pas satisfaction. M. le maire Martin, lui, dénonce la nouvelle forme d'administration sans vouloir en discuter les mérites; il se déclare d'avance l'ennemi du nouveau système, sans même le connaître. Ce n'est pas de la sorte que les hommes d'affaires agissent.

Répondant à l'accusation que M. Martin porte concernant l'imposition de ces nouvelles taxes, M. Gauthier déclare que l'imposition de ces nouvelles taxes est la faculté que la cité est autorisée, si la chose est nécessaire, à imposer ces nouvelles taxes, mais elle devra justifier cette imposition.

Le député de Saint-Hyacinthe explique ensuite la position de l'annexion de Maisonneuve. Cette municipalité était considérablement endettée, mais elle apporte avec elle une ville n'ayant plus besoin de travaux pour la bonne raison qu'elle les a faits elle-même ces travaux avant d'entrer dans Montréal. M. Gauthier ajoute que le Parc de Maisonneuve coûte très cher, mais c'est un actif de premier ordre; les ouvriers de Maisonneuve, comme ceux du centre, qui ont le parc Lafontaine et ceux de l'ouest, qui ont le parc Mont-Royal, ont besoin d'un lieu d'ébats. Le parc de Maisonneuve vaut plus que ce qu'il coûte et ce coût est reparti sur toute la cité de Montréal ne représente qu'une somme comparativement peu élevée.

M. Gauthier a terminé son discours en remerciant la foule de la chaleureuse réception qu'elle lui avait faite. "Nous sommes bien récompensés", dit-il, "des avaries dont on nous a abreuvés pendant dix jours. Nous continuerons la lutte jusqu'au bout, car nous avons la conviction que nous défendons une bonne cause."

M. Charles Quiry parle ensuite. Il dit que M. Martin a voulu monter très haut. C'était une ambition légitime, mais encore faut-il que celui qui a cette ambition ne se serve pas du mensonge et de la calomnie comme d'échasses pour y arriver. M. Quiry déclare que le maire Martin a coûté \$48,000 à la cité de Montréal l'année dernière. C'est trop cher, dit-il, même pour un maire original, unique comme M. Martin.

L'orateur dit que M. le maire fait une mauvaise action en s'attaquant à sir Lomer Gouin. N'est-ce pas le premier ministre qui a été déporté de l'Ecole Technique et de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales? N'est-ce pas sir Lomer qui est venu au secours de Montréal lorsque celui-ci était en détresse?

M. Quiry raconte ensuite l'opinion de certains juges sur M. Martin, maire de Montréal. Est-il juste, dit-il, "est-il digne que la cité de Montréal, et surtout les Canadiens-français, compatriotes du maire, supportent le poids des bêtises et des incongruités de M. Martin? Si pécheurs que nous sommes, avons-nous mérite un tel châtiment?"

M. Horace Gagné, C.R., fit un vigoureux réquisitoire contre l'administration de M. Martin. Il déclara aussi que les moyens employés par les amis de M. Martin pour bannir ceux qui supportent la candidature de M. Ainey ont fait beaucoup dans son esprit pour l'inciter à se jeter dans la lutte, surtout lorsqu'il sait que la conduite de M. Ainey fut toujours sans reproches.

M. Gagné a terminé son discours en présidant la victoire de M. Ainey, qui sera l'un de la cause population

ELECTIONS A L'ECHIVENAGE

M. CLEOPHAS DUROCHER

M. Cléophas Durocher, mentionné dans les journaux comme ayant adressé la parole en faveur de M. Armand Malo, nous déclare qu'il n'a encore appuyé aucun candidat à l'échevinage, dans Delorimier. Au contraire, il ne peut avoir agi ainsi, puisque son nom est mentionné comme candidat dans ce même quartier. Il donnera sa réponse sous peu.

UNE DECLARATION DE M. OVI-LA FILION

Samedi soir, un certain nombre d'électeurs du quartier Bordeaux-Ahuntsic se réunissaient à la salle Latendresse, Ahuntsic, pour choisir un adversaire à M. Ovi-La Filion. L'avocat J. A. E. Gravel a été choisi et durant la journée des citoyens des plus respectables d'Ahuntsic ont déclaré à M. Filion personnellement que quelques personnes le faisaient passer pour un faux candidat et qu'il devait démissionner à la nomination ou après, pour laisser le champ libre à M. Gravel.

En réponse à ceci, M. Filion nous déclare qu'il est un honnête et loche colonien; qu'il est candidat dans Bordeaux-Ahuntsic et qu'il fera la loi le 2 avril prochain. Il met en garde ses amis contre la campagne mensongère que des ennemis dans l'ombre lui préparent. Mon bulletin de présentation est déjà couvert d'un grand nombre de signatures, dit M. Filion, et il sera déposé entre les mains du greffier de la cité, mercredi, le plus tard.

QUARTIER DELORIMIER

Il y aura ce soir grande assemblée pour les électeurs du quartier Delorimier, à la salle Corbell, 1091 rue Mont-Royal, est, entre les rues Chabot et Bordeaux, dans le but de choisir un candidat à l'échevinage.

M. J. A. E. GRAVEL DANS NOTRE-DAME DE GRACES

A une grande assemblée tenue samedi soir à la salle Latendresse, Ahuntsic, sous la présidence de M. J. H. Berthelot et Pierre Labelle, la candidature à l'échevinage pour le quartier Bordeaux-Ahuntsic a été officiellement présentée. M. J. A. E. Gravel, avocat, MM. F. A. Grothé, ex-maire de Cartierville, Daniel Kochenburger, plombier de Montréal, et Eddie Deery ont parlé en faveur de la candidature de M. Gravel.

Ce dernier a remercié ses amis de la marque de confiance qu'ils lui témoignaient et a accepté de faire la lutte qu'il commencera dès maintenant.

DANS N.-D. DE GRACES

M. John P. Dixon, candidat à l'échevinage dans Notre-Dame de Grâces, a tenu une grande assemblée, hier soir, à la salle Saint-Joseph, Côte des Neiges.

Dans un discours de plus d'une heure, M. Dixon a parlé de ce que le quartier Notre-Dame de Grâces paye à la ville de Montréal et de ce qu'il en reçoit. L'évaluation municipale de ce quartier est de \$34,500,000.

L'assemblée d'environ trois cents personnes a fort goûté le discours de M. Dixon.

LE DR LEBLANC EST DECEDÉ

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Dr G. H. Leblanc, décédé à l'âge de 42 ans, à son domicile, No 1689 rue Notre-Dame-Ouest.

Depuis l'horrible catastrophe qui vint anéantir sa jeune famille, il y a plus d'un an, le docteur Leblanc ne put jamais se consoler ni se remettre de la terrible commotion; la maladie vint à son tour achever de briser ce cœur de père.

Le défunt était marié à Mlle Amélie Maréchal. Elle lui survit ainsi qu'un fils Antonio, élève au collège de l'Assomption.

Feu le Dr Leblanc était le beau-frère de l'abbé Maréchal, vicaire à Hochelaga.

Les funérailles auront lieu mercredi prochain à 9 heures du matin à St-Jean.

FEU MADAME JOSEPH PONTON

Nous sommes au regret d'annoncer la mort de Mme Joseph Ponton, décédée subitement samedi après-midi à trois heures. La défunte était âgée de 66 ans. Son époux, ancien costumier de cette ville l'avait précédé dans la tombe il y a deux ans.

Mme Ponton laisse pour la pleurer un fils et six filles: M. L. Ph. Ponton, costumier; Mme (Dr) Larocque, Mme Alexandre Larocque, Mlle Eugénie, Laurence, Jeannette et alida.

Les funérailles auront lieu demain à Saint-Louis de France.

MORT DE MME C. E. RANGER

Hier après-midi, est décédée Madame C. E. Ranger, née Marie-Hermine Alain. Elle était l'épouse de M. C. E. Ranger, ancien marchand de Montréal et ancien maire de Dorval.

Madame Ranger était malade depuis quelques mois. Elle était âgée de 61 ans et 1 mois.

Elle laisse pour pleurer sa perte, outre son époux, sept enfants et trois sœurs. Ses fils: le major Paul Emile Ranger, le Révérend Frère Alain, de l'Ordre des Cisterciens d'Oka, le lieutenant Ranger, du 2ème Bataillon Québec, Oscar, de New-York, le lieutenant Gonzague Ranger, Paul, étudiant en droit à l'Université Laval; sa fille, Blanche (madame J. D. Bergeron), ses sœurs, madame Rodrigue (Marie-Louise), madame Courteau (Hélène), madame Dr Vézina (Félicie).

EN FAVEUR DE M. AINEY

À sa dernière assemblée le Conseil des Métiers Alliés de l'imprimerie a décidé d'endosser la candidature de M. Ainey à la mairie.

Il a aussi été décidé qu'à l'avenir les séances du conseil seraient publiques.

Une discussion ayant été soulevée à l'effet de savoir à qui revenait le mérite d'avoir demandé et obtenu que l'étiquette de l'union soit mise sur les imprimés de la ville, il fut démontré que c'est M. Ainey, secondé par feu M. le commissaire Côté, qui à la séance du Bureau des Commissaires du 27 mai 1914, demanda que les imprimés de la Cité portassent l'étiquette de l'union.

Instruction ont été données au surintendant de la papeterie et de l'im-



La Loi Fédérale d'Impôt de Guerre

Sa Portée et Son Application

La Loi Fédérale d'Impôt de Guerre, sanctionnée durant la dernière session du Parlement, étant maintenant en vigueur, tous ceux qui sont imposables aux termes de cette loi doivent fournir le ou avant le 31 mars 1918, les états prescrits pour l'année 1917.

La loi stipule que, sur le revenu pour 1917 de toute personne domiciliée ou demeurant ordinairement au Canada, il sera fixé, levé et payé une taxe pourvu que le revenu excède \$1,500 dans le cas des célibataires, veuves et veufs sans enfants dépendant d'eux, ou que le revenu excède \$3,000 dans le cas de tous autres individus.

Les Corporations et sociétés anonymes opérant au Canada, quel que soit leur mode de constitution ou leur organisation, paieront la taxe normale sur tout revenu excédant \$3,000. Il est loisible de se baser sur l'année sociale des corporations ou sociétés anonymes.

Obligation immédiate de chacun.—La loi vous requiert de remplir en triple exemplaire un ou plusieurs des cinq formulaires spéciaux énumérés ci-dessous. Lisez les explications concernant les formulaires disponibles et constatez ensuite quel est celui, ou quels sont ceux qui s'appliquent à votre cas particulier. N'omettez pas de faire trois copies. Vous en conserverez une et, pour ce qui est des formulaires T1 et T2 vous remettrez les deux autres copies à l'inspecteur des contributions de votre district. Quant aux formulaires T3, T4 et T5 deux copies sont à déposer chez le Commissaire des Contributions à Ottawa.

Pénalités.—Le défaut de faire la déclaration rend passible sur condamnation sommaire d'une amende de cent dollars par jour de retard. Toute personne faisant dans l'espèce une fausse déclaration au Ministre des Finances sera passible sur condamnation sommaire, d'une amende n'excédant pas dix mille dollars ou d'une peine de six mois d'emprisonnement, ou encore de l'amende et de l'emprisonnement.

FORMULAIRES A REMPLIR ET A DEPOSER

Particuliers.—Le formulaire T1 est à l'usage de tous particuliers ayant le revenu stipulé. Complétez les pages 1, 2 et 3, mais ne faites aucune marque sur la page 4. En faisant le détail des dividendes touchés citez la somme reçue de chaque société, en classant séparément les sociétés canadiennes et étrangères.

Les compagnies, comme telles, n'ont pas besoin de remplir les formulaires; mais les particuliers formant les compagnies doivent le faire.

Les Corporations et Sociétés Anonymes doivent remplir le formulaire T2 montrant le revenu total. Le montant payé durant l'année au Fonds Patriotique et à la Croix-Rouge Canadienne et autres fonds de guerre approuvés devrait être montré sous la désignation: exemptions et déductions. Un bilan financier devrait aussi être attaché. En donnant les détails des dividendes reçus, stipulez le montant reçu de chaque compagnie, énumérant les sociétés canadiennes et étrangères séparément.

Les Fondés de Pouvoirs, Exécuteurs Testamentaires, Administrateurs de Successions et Liquidateurs se servent du formulaire T3 pour détailler comment se répartit le revenu afférent à chaque individu, personne civile, succession ou biens en tutelle pour lesquels ils sont gérants. Un formulaire est nécessaire pour chacune des propriétés en cause. Les totaux des revenus sont à indiquer aussi bien que leur répartition.

Patrons.—Au formulaire T4, les patrons inscriront la liste des noms de leurs employés et aussi les sommes payées à chacun comme salaire, prime, commission ou autre rémunération, quand la somme totale de la rétribution individuelle pour l'année 1917 du calendrier était de \$1,000 ou davantage. Ceci s'applique à toutes les classes, indépendamment du nombre des employés.

Les Sociétés fourniront la liste de leurs Actionnaires — Les Corporations et les Sociétés Anonymes dresseront sur le formulaire T5, la liste de ceux de leurs actionnaires demeurant au Canada, auxquels des dividendes ont été versés durant l'année 1917 du calendrier, avec indications des montants de dividendes et des primes versées à chacun.

N'attendez pas jusqu'à la dernière minute. Procurez-vous dès maintenant les formulaires voulus et faites que votre déclaration soit exacte et complète.

On peut obtenir les formulaires chez les Inspecteurs des Contributions dans chaque district, ou de tous les maîtres de Poste dans les principaux centres.

La taxe postale doit être payée sur toutes lettres et tous documents envoyés par la poste à l'inspecteur des Contributions.

Département des Finances,
Ottawa, Canada.

Peter F. McCaffrey, Editeur du Bureau des Postes, Montréal, Qué., Inspecteur des Impôts pour Montréal, les banlieues et les comtés suivants: Argenteuil, Bagot, Beauharnois, Berthier, Brém, Chambly, Châteauguay, Compton, Drummond, Hochelaga, Huntingdon, Iberville, Jacques-Cartier, Joliette, Laprairie, L'Assomption, Laval, Maskinongé, Missisquoi, Montcalm, Montérégie, Nicolet, Richelieu, Richmond, Rouville, St-Hyacinthe, St-Jean, St-Maurice, Sherbrooke, Soulangue, Stanstead, Terrebonne, Deux-Montagnes, Trois-Rivières, Val-d'Aulieu, Veillon, Yamaska.

Les funérailles auront lieu mercredi matin à huit heures et quart en l'église du Gesù, rue Bleury.

Le convoi funèbre quittera la demeure de son époux, 88b Crèveville, vers huit heures.

Le "Canada" offre à la famille ses sympathies.

POUR QUI LE GENTIL BEBE?

La matrone de la police, Mme Albert, qui souvent recueille les bébés abandonnés, tient à la disposition des familles qui voudraient l'adopter, une petite fille de cinq semaines. L'enfant est en très bonne santé, très bien constituée et paraît ne demander qu'à vivre.

L'enfant est chez Mme Albert, au No 2172 rue St-Denis.

De la Liberté?

Les gothas étaient signalés. Dans une haute maison de la rue de Richelieu, tous les locataires étaient descendus dans les sous-sols.

Une jeune femme, employée au Louvre (nous a-t-on raconté), manquait à l'appel. On frappe à sa porte: elle ne répond pas. On insiste, on lui crie qu'il y a un grand danger à rester dans sa chambre.

—Laissez-moi dormir, réplique-elle. Et puis quoi? Mon mari est dans les tranchées. Est-ce qu'il descend à la cave, lui, quand les obus arrivent?

C'est de 3 heures p.m. jusqu'à minuit que se passent tous les grands événements de la vie sociale et politique; et de cette période, le journal du matin est le premier à vous en donner le détail.

ÉCOULEMENTS URINAIRES

SANTAL MIDY

24 HEURES

Chaque boîte contient 24 capsules.

Seules pharmacies qui ont le droit de vendre le Santal Midy.

Le seul homme qui aurait pu arrêter cette scandaleuse affaire de la rue Drolet c'est M. Martin: qu'a-t-il fait?

PROFITANT DE L'ABSENCE DE DEUX COMMISSAIRES LE MAIRE FAIT VOTER LE 27 MARS 1916 DEUX ACHATS DE PROPRIETES SE MONTANT A \$270,536.80

Comment se fait-il que M. Martin qui avait dit que l'affaire de la rue Drolet était pourrie, n'a pas voté contre son adoption comme c'était son droit et ne l'a-t-il pas bloquée par son veto comme c'était son devoir?

LE JUGE PANNETON ACCUSE M. MARTIN D'AVOIR VOULU TROMPER LE TRIBUNAL

Comment M. le maire Martin, qui veut qu'on ait confiance en lui, est sorti discrédité de l'enquête du juge Panneton

Un des brigandages le plus éhonté qui ait été pratiqué sur le trésor municipal c'est ce qui passera dans l'histoire de notre ville sous le nom du scandale de la rue Drolet.

On se rappelle l'émotion qu'a provoquée partout la révélation de cette affaire. Une enquête royale fut nommée pour faire la lumière sur cette ténébreuse transaction qui fut un véritable pillage et l'enquête conduite par M. le juge Panneton, fit découvrir qu'un seul homme aurait pu arrêter tout cela : c'était M. MEDERIC MARTIN, le maire qui après deux termes et sans en avoir été sollicité exige un renouvellement de mandat pour se venger de Sir Lomer Guoin qui lui a fermé l'entrée du Conseil législatif.

Eh ! bien M. Martin qui au dire du juge Panneton aurait pu arrêter cette affaire, l'a plutôt favorisée et ainsi la cité s'est vue sacrifier par la connivence de celui qui a pour devoir de protéger les intérêts des contribuables.

Pour que M. Martin ne nous accuse pas de le diffamer et de vouloir ternir sa réputation, nous allons laisser la parole au juge Panneton, qui, lui, va se charger de faire le "pedegree" de Médéric, qui se proclame le "défenseur des droits du peuple. On va voir si les intérêts du peuple sont entre bonnes mains avec ce saltimbanque de notre politique municipale.

Voici le texte même des remarques du juge Panneton extraites du rapport de l'enquête publiée dans le "Bulletin Municipal", organe officiel de la cité de Montréal :

Il n'y a rien dans cette enquête qui puisse faire soupçonner que le Maire ait, en quoi que ce soit, de loin ou de près, bénéficié de la transaction de la rue Drolet, ou que des promesses à cet effet lui aient été faites.

Le premier contact du maire avec cette affaire est lorsqu'il Hébérte le 27 mars lui a présenté le rapport préparé d'avance et signé par lui et Côté, lui demandant de le signer. Ce procédé, nous dit-il, a commencé à lui ouvrir les yeux.

Le 27 mars le même rapport est soumis au Bureau avec celui de l'achat de la propriété Beaubien pour le marché du nord de l'ouverture de la séance avant l'arrivée des deux autres commissaires Ainey et McDonald. Comme je l'ai dit auparavant, Hébérte propose l'adoption des deux rapports, il est secondé par Côté, et sans discussion le maire déclare les deux rapports adoptés.

Ces deux achats, se montant à \$270,536.80, étaient résolus sans prendre la moindre information de la part du maire, si l'achat des propriétés de Laviolette était nécessaire ou avantageux ou légal, sans s'enquérir si le prix était raisonnable.

Pour se disculper de son silence, il nous dit qu'étant président de la réunion, il ne pouvait discuter la question. Même si cette prétention était correcte, n'aurait-il pas dû au moins demander des renseignements sur un achat aussi considérable, sur les raisons qui motivaient cet achat, sur la valeur de la propriété, ou même demander que dans une affaire de cette importance, la considération de cette mesure soit suspendue jusqu'à l'arrivée de leurs deux collègues ? Rien de tel. "Carried," dit-il immédiatement.

Mais cette prétention qu'il a formulée comme témoin qu'il ne pouvait faire autrement, il en avait une tout à fait contraire à cette époque-là. Ceci ne lui est attribué non seulement par l'échevin L. A. Lapointe, qui dit que le maire prétendait avoir toujours le droit de vote comme commissaire nonobstant qu'il fut au fauteuil président la réunion. Cette assertion de l'échevin Lapointe est confirmée par les minutes de l'assemblée des commissaires du 25 mars, deux jours auparavant, à laquelle l'assemblée le maire avait voté comme commissaire puis avait ensuite donné son vote prépondérant. Plus que cela, l'avocat en chef de la Ville ayant été consulté à ce sujet, le 26, il écrit une lettre au président et aux membres du Bureau des Commissaires à l'effet que le maire ne peut voter que comme commissaire et n'a pas de vote prépondérant. C'est dans ces circonstances, dont il devait se rappeler lorsqu'il a été examiné comme témoin, qu'il cherche à tromper le tribunal à l'enquête en disant qu'il n'avait rien à faire alors que de déclarer la proposition adoptée, au lieu de voter contre quand même il se fut trouvé seul, puisqu'il dit qu'il était contre le projet. Avec le caractère combatif qu'il a montré, je ne crois pas que s'il eût été alors contre le projet il n'eût pas de quelque façon manifesté son opposition.

A tout événement, l'entente pour le passage de ces deux mesures ensemble a eu lieu tacitement au moment même où les deux ont été adoptées, et les choses se sont passées comme s'il y avait eu entente préalable, ce qui confirme l'affirmation d'Hébérte.

Rodrigue Langlois, qui était présent à cette séance, dit que les deux rapports ont passé d'une manière silencieuse. Il lui a fallu voir les minutes pour s'assurer de ce qui s'était fait.

Si le maire était si opposé à la transaction de la rue Drolet, pourquoi le lendemain, 28 mars, n'a-t-il pas eu recours aux moyens qu'il a pris le 13 avril, le jour suivant de l'adoption par le Conseil du rapport concernant la rue Drolet, et de la défaite de son projet de marché, pour trouver des raisons pour faire annuler tout ce qui avait été fait ? Ce n'est que lorsque son projet fut rejeté qu'il a manifesté son antagonisme à l'égard de la rue Drolet.

Même en acceptant sa prétention qu'il n'y avait pas d'entente préalable, le maire a fermé les yeux pour laisser passer l'affaire malgré qu'il eût eu, dit-il, les yeux ouverts sur cette transaction quelques jours auparavant, lorsqu'Hébérte lui a demandé de signer le rapport sans auparavant le soumettre au Bureau.

Heureusement pour lui que ce rapport du 27 mars a été subsequmment mis de côté, de sorte que son

Ceci se passe de commentaires. C'est aux électeurs de dire s'ils ont encore confiance dans cet homme qui se faisant fi des avis de l'avocat en chef de la ville, passe outre à ses recommandations et favorise ainsi toute une bande intéressée dans cette ténébreuse affaire, dont on ne connaît pas encore la vraie centaine.

S'il fallait que M. Martin soit réélu après avoir été ainsi discrédité par un juge de la valeur de l'hon. M. Panneton, c'est vraiment à désespérer de revoir des beaux jours pour l'administration de Montréal.

M. FRANÇOIS VEUILLOT PARLE A L'UNION CATHOLIQUE

Devant un nombreux auditoire, l'éminent journaliste français a parlé, hier soir, de "Louis Veullot et son oeuvre."

Comme toujours, les séances de l'Union Catholique continuent à attirer un auditoire choisi et nombreux qui s'intéresse aux œuvres religieuses et littéraires. De toutes les conférences faites au cours de cette saison, celle de M. François Veullot fut l'une des plus belles.

A l'arrivée du conférencier, M. le président, M. L. J. Archambault, lui souhaita la bienvenue en ces termes :

ALLOCATION DE M. ARCHAMBAULT

Monsieur le Conférencier, dans cette séance improvisée que

l'Union Catholique aurait voulu plus solennelle, j'ai l'insigne privilège de saluer en son nom le distingué représentant du Comité Catholique de propagande française au Canada, Monsieur François Veullot. J'ignore le sujet de son entente. Mais nous savons une chose. C'est que l'illustre visiteur nous apporte l'hommage de souvenirs qui nous sont chers.

Hier il était un étranger parmi nous. Il n'était certes pas un inconnu, puisqu'il porte un beau nom et qu'il en est le digne héritier. Mais aujourd'hui il est le missionnaire d'une grande œuvre.

(A suivre à la page 6)

Le P. DELOR

Samedi prochain, le 23 mars, l'éloquent prédicateur de Notre-Dame donnera sa conférence hebdomadaire en la salle St-Sulpice, sous les auspices de la Croix-Rouge. Le révérend Père a tenu à apporter à cette œuvre de charité patriotique son précieux et généreux concours, et il offrira la recette de cette séance littéraire du plus haut intérêt à la cause des blessés. Le Père Delor sait les bienfaits accomplis par la Croix-Rouge canadienne en France, et de passage chez nous, il tient à lui affirmer sa parfaite sympathie.

Inutile d'insister sur l'intérêt profond du sujet choisi par le Père Delor, sujet tout littéraire qu'il apparaît en préte et en soldat, un soldat qui porte sur sa noble poitrine, la récompense de sa conduite héroïque.

Les billets sont en vente chez Granger et Frères, et chez Ed. Archambault, au prix ordinaire.

CANADIENS-FRANÇAIS
ACHETEZ ET MANGEZ TOUJOURS
LE PAIN DE J. A. BROUSSEAU LIMITEE
49 A 75 RUE BOYER.
PAINS fabriqués par des CANADIENS-FRANÇAIS
Nous livrons notre pain — le meilleur des pains — par toute la ville et les banlieues.
DEMANDEZ-LE chez votre épicer ou téléphonons-nous, ST-LOUIS 678.

LE BANQUET DU CLUB DE REFORME OFFERT A CINQ DE SES MEMBRES

Samedi soir fut couronnée la victoire électorale de MM. A. R. McMaster, Jos. Archambault, S. W. Jacobs, P. R. du Tremblay et Pierre F. Casgrain. — Remarquables discours des cinq députés fédéraux qui siègeront pour la première fois à Ottawa.

UN ESPRIT NATIONAL CANADIEN

Le Club de Réforme de Montréal a été, samedi soir, cinq de ses membres élus députés aux dernières élections fédérales. Ce sont MM. A. R. McMaster, Jos. Archambault, S. W. Jacobs, P. R. du Tremblay et Pierre F. Casgrain.

Ce fut le couronnement victorieux du travail fait par ces hommes publics dans la province de Québec, et les membres du Club se sont rendus très nombreux pour saluer le triomphe de la cause libérale dans la province. Les deux salles du rez-de-chaussée étaient remplies et le dîner fut très gai et très pétillant.

Après le toast du Roi, M. Alphonse Décarry, C.R., présente aux convives le député de Brémé, M. A. R. McMaster. Il fut salué par de vifs applaudissements et on lui fit une chaleureuse ovation.

Celui-ci remercia les amis qui l'ont aidé dans sa campagne et il cite avec reconnaissance les noms de l'hon. Sidney Fisher et de MM. Oliver, James Robb, Georges Gauvin, Oscar Gladu, Jos. Demers, W. S. Bullock, député de Shefford à la Législature, Dépacas et beaucoup d'autres. Il tient également à remercier M. Auguste Angers qui lui a beaucoup aidé et qui s'est dévoué sans cesse à lui assurer la victoire.

Après avoir remercié aussi les membres du Club, M. McMaster rappelle les incidents de la dernière lutte.

La lutte avait pour but l'imposition ou non de la conscription. Nous, les libéraux, voulions la consultation du peuple par un référendum. La fraude gigantesque faite par l'odieuse mesure des Elections en temps de guerre a maintenu au pouvoir la force brutale et le prussisme. Le pouvoir moral fondé sur les notions éternelles du droit a été déprécié.

Maintenant la loi est en vigueur et la province de Québec se soumet à la loi, autant que les autres provinces. Mais rien, depuis les élections, est venu nous prouver que nous avions eu tort d'agir comme nous l'avons fait. Ce que nous avons prédit est arrivé. La crise des vivres demeure et elle occupe les esprits plus que jamais. La politique criminelle du vol et de l'exploitation subsiste.

En second lieu, ceux-là mêmes qui nous accusaient d'être traités, prussiens et autocrates ont prouvé par leurs actes qu'ils étaient eux les amis de l'autocratie et du prussisme. Il serait difficile pour nous, dans l'avenir, de s'entendre avec ces hommes. Qu'avons-nous retiré de bon de leurs erreurs et de leur aveuglement.

Il nous reste à faire tout notre possible pour empêcher chez nous l'implantation du prussisme et pour cela il nous faut prêcher l'union des races comme des croyances. Nous sommes divisés; quel est le remède ?

PELICAN

FORMES NOUVELLES

LONDRES

PURITANOS

CONGHAS

10 CENTS 10 CENTS 10 CENTS 10 CENTS 10 CENTS

LEGault, THOMSON & CIE. LTEE

122 rue St-Paul Est.

Phone Main 2523.

Faites votre Choix dans ces excellents Cigares.

LA RENOMMEE A DES AILES

FAMAVOLAT

MAQUE MARQUEE

MAQUE MARQUEE

MAQUE MARQUEE

MAQUE MARQUEE

MAQUE MARQUEE

MAQUE MARQUEE

MAQUE MARQUEE

MAQUE MARQUEE

THE ARBOUR HOTEL COMPANY LIMITED

Liquors et cigares de choix.
Repas réguliers à 35c
187 BOULEVARD ST. LAURENT

PLACEZ VOS ASSURANCES FEU DANS LA COMPAGNIE

UNION ASSURANCE SOCIETY (LIMITED, LONDON, ENGL.)

NORACE J. LABRECQUE
AGENT GENERAL, DEPT. FRANCAIS.
800, Rue St-Jacques. Tel. Main 980.

Chas. G. de Lorimier

TEL. BELL EST 1584
Fleurs Naturelles et Artificielles.
250 RUE SAINT-DENIS - MONTREAL
Spécialité: Tributs floraux funéraires.

DECEES

FERROUX. — Au presbytère de Ste-Anne de Bellevue, le 18 mars 1918, à l'âge de 49 ans et 10 mois, est décédé Joseph, Alexandre Stanislas Ferroux, curé de Ste-Anne de Bellevue.

Un premier service sera chanté à Ste-Anne, lundi, le 18 mars, à 9 heures et demie, puis le corps sera transporté à Chamblay, lundi soir par le train de 8 heures, Gare du Grand-Tronc où un second service sera chanté le lendemain à 10 heures.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 291—2-D

PONTON. — En cette ville, le 16 courant, à l'âge de 66 ans, 3 mois, est décédé Madame veuve Joseph Ponton, née Alphonse Robert.

Le service funéraire aura lieu mardi le 19 courant.

Le convoi funéraire partira de la demeure No 23 Avenue Laval, à 7.45 heures, pour se rendre à l'église St-Louis de France et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. 292—1-D

ASSEMBLEE DE M. J. AINEY

CE SOIR, M. Jos. Ainey, candidat à la mairie, tiendra une assemblée à NOTRE-DAME DE GRACES, 300 rue Colbrooke.

Le candidat et ses amis adresseront la parole.

CLUB LEMIEUX

Grande assemblée ce soir au Club Lemieux. Des orateurs éminents y traiteront d'affaires très importantes.

M. Napoléon Séguin, député de Ste-Marie au Provincial, présidera l'assemblée.

Tous les membres du club sont instamment priés d'assister avec leurs amis.

vid et aussi M. McMaster et le dévoué président de la Jeunesse Libérale, M. Irénée Vautrin.

M. Archambault dit que les libéraux ont pris la résolution de travailler arduement à la Chambre des Communes et de veiller constamment au grain.

L'orateur rappelle ensuite qu'une des principales raisons de la défaite des libéraux a été l'achat des journaux anglais.

Pour réendormir au mal et pour le prévenir de nouveau, M. Archambault se propose de suggérer à la Chambre que le "Hansard" soit distribué dans le pays à toutes les personnes qui en feraient la demande.

(A suivre à la page 3)

LUX

En boîtes, la boîte .17, trois boîtes pour .50

LUX

En boîtes, la boîte .17, trois boîtes pour .50

LUX

En boîtes, la boîte .17, trois boîtes pour .50

LUX

En boîtes, la boîte .17, trois boîtes pour .50

LUX

En boîtes, la boîte .17, trois boîtes pour .50

LUX

En boîtes, la boîte .17, trois boîtes pour .50

LUX

En boîtes, la boîte .17, trois boîtes pour .50

LUX

En boîtes, la boîte .17, trois boîtes pour .50

LUX

En boîtes, la boîte .17, trois boîtes pour .50

LUX

En boîtes, la boîte .17, trois boîtes pour .50

LUX

En boîtes, la boîte .17, trois boîtes pour .50

LUX

En boîtes, la boîte .17, trois boîtes pour .50

LUX

En boîtes, la boîte .17, trois boîtes pour .50

LUX

En boîtes, la boîte .17, trois boîtes pour .50

LUX

En boîtes, la boîte .17, trois boîtes pour .50

GRANDS MAGASINS GOODWIN

ACHETEZ VOS EPICERIES CHEZ GOODWIN

VOUS Y GAGNEREZ AUTANT AU POINT DE VUE DU PRIX QUE DE LA QUALITE.

Si vous ne pouvez venir téléphoner Upton 7000.

CHOCOLAT BAKER



LE PAQUET D'UNE LIVRE

40

NOTRE CELEBRE CAFE, MARQUE OVAL "C"



En boîtes avec instructions françaises.

1/4 livre .20, 1 livre .35, 2 livres .75

LES RENOMMEES SOUPES CAMPBELL



En boîtes, la boîte .17, trois boîtes pour .50

LUX



A ce prix, vous devriez en acheter au moins une douzaine de paquets. 3 paquets pour .35.

LE BON CACAO BAKER



En boîtes de .33

En boîtes de .45

SAVON SUNLIGHT



La réputation de ce savon n'est plus à faire, 4 barres pour .31.

Si vous ne pouvez venir, téléphonez Upton 7000.

TELEPHONE UPTOWN 7000

Goodwin's LIMITED

122 rue St-Paul Est.

811-1-D.